

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**MARDI 14 MAI 2019 – 14h45**

---

## Procès-verbal

Le quorum requis pour l'Assemblée Générale est de 177 (1/4 des écrans).

Le nombre de salles présentes ou représentées est de 291 écrans.

L'AG peut donc valablement délibérer.

Stéphane Libs et Christine Beauchemin-Flot ouvrent l'Assemblée Générale à 15h00, en saluant la présence de Sophie-Justine Lieber, Présidente de la Commission Art & Essai, et d'Angélique Delorme, vice-Présidente, Isabelle Gérard, collaboratrice de la Médiatrice du cinéma, Xavier Lardoux, directeur du cinéma du CNC, Vincent Florant, directeur des industries techniques et de la transformation numérique, Lionel Bertinet, Corentin Bichet, Dorothée Duval, Marion Golléty, Eric Busidan, Tifenn Martinot-Lagarde de la DRAC Ile de France, Richard Patry Président de la FNCF, Marc-Olivier Sebbag, son délégué Général et Erwan Escoubet, François Aymé Président de l'AFCAE et Renaud Laville, délégué Général, Gautier Labrusse, Président du GNCR et Jérôme Brodier, délégué Général, Nadège Lauzzana, Présidente de l'ADRC et Christian Landais. Ils expriment des pensées de bon rétablissement pour Yves Méjean et Sylvain Clochard, membres du CA.

### **1 - LECTURE DU RAPPORT MORAL PAR LES CO-PRESIDENTS**

### **2 – LECTURE DU RAPPORT D'ACTIVITE PAR FREDERIQUE DUPERRET, VICE-PRESIDENTE ET PASCAL ROBIN, SECRETAIRE**

### **3 - LECTURE DU RAPPORT FINANCIER PAR PASCAL ROBIN, SECRETAIRE**

### **4 – VOTES**

Le rapport moral et d'activités et le rapport financier sont votés à l'unanimité des présents et représentés.

## 5 - ECHANGE AVEC LES ADHERENTS

### Aide à la programmation difficile

#### **Sylvain Pichon, du Méliès à Saint-Etienne**

Souhaite des précisions sur d'éventuelles avancées concernant l'élargissement et le renforcement de l'aide à la programmation difficile, évoquée dans les rapports moraux et d'activité et dont le sujet est abordé depuis plusieurs années.

**Stéphane Libs** précise qu'une baisse de -10% a eu lieu cette année de façon assez violente car annoncée à des salles économiquement fragiles seulement 2 à 3 mois avant le versement des subventions.

Il rappelle les propos de Xavier Lardoux, directeur du cinéma, tenus la veille lors de l'AG de L'AFCAE. Ce dernier a annoncé un retour au niveau des années précédentes à 1 750 000€. Or en 2017, le montant de l'aide était de 1 880 000 €, soit 130 000€ de plus que le montant annoncé pour 2018. Il insiste sur la demande faite depuis longtemps de voir une enveloppe en développement, complémentaire à la réforme de l'art et essai, qui était dans le rapport Raude. Cette demande légitime correspond à l'évolution des salles de catégorie B qui subissent désormais une concurrence

#### **Xavier Lardoux – Directeur du cinéma du CNC**

Répond que l'enveloppe 2019 de l'aide à la programmation difficile sera réapprovisionnée à hauteur du budget initial de 2016-2017, et non pas au budget exécuté, soit 100 000€ de plus qu'en 2018. Il considère que c'est une très bonne nouvelle, compte tenu du contexte budgétaire du CNC, bien qu'elle reste insatisfaisante.

Il annonce une deuxième étape, dont le chantier a déjà été évoqué, sous la forme d'une réflexion avec le SCARE et les organisations qui le souhaitent, sur l'évolution de cette aide à la programmation difficile, dès le mois de juin. Une quarantaine de salles sont concernées. Ce sont des salles très vertueuses en termes de programmation et qui se situent généralement dans les grandes villes, notamment à Paris, qui rencontrent des difficultés en raison des loyers en centre-ville, un sujet déjà évoqué avec Stéphane et Christine.

#### **Martin Bidou – Louxor, Nouvel Odéon Paris, Astrée et Forum Chambéry, Sémaphore Nîmes**

Rappelle que la situation parisienne catastrophique depuis 20 ans s'étend aujourd'hui aux salles des grandes villes en province et des salles de catégorie B subissant une concurrence absolue des circuits d'autant plus depuis que le niveau des entrées stagne ou baisse, ce qui augmente les tensions. Lors de la réforme Art & Essai, ces salles et certains représentants, ont accepté que la réforme n'aille pas assez loin dans une répartition plus nette en faveur des salles les plus investies en raison de la proposition de renforcer l'aide à la programmation difficile. Or celle-ci a été mise de côté en raison de la rigueur budgétaire et malgré des promesses, cette aide n'est toujours pas revalorisée trois ans plus tard.

En reconnaissant les avancées sur l'aide Art & Essai et la revalorisation des montants garantis dans le cadre des cartes illimitées notamment, il regrette un retour en arrière à l'étape de la réflexion sur le sujet de l'aide à la programmation difficile.

**Xavier Lardoux** reprecise les montants des aides :

Le soutien à l'Art et Essai a été abondé d'1 500 000€, supplémentaires suite à la réforme. Le soutien Art et Essai représentait 11 500 000€ en 2009, contre 16 500 000€ en 2019. Plus de 60% des salles Art et Essai en France, ont connu depuis 2016 une augmentation significative, en moyenne de plus de 10%, et les délais de paiement ont été accélérés.

**Pascal Robin, Les 400 Coups Châtelleraut, Secrétaire du SCARE**, ajoute que si le sujet de l'aide à la programmation difficile ne concerne pour l'instant que les salles situées à Paris et dans les grandes villes, il observe que dans la filière Art & Essai, les difficultés rencontrées par les grandes villes se répercutent en régions dans les salles plus petites avec un décalage.

## Cartes illimitées

A l'occasion de la discussion sur l'aide à la programmation difficile, Xavier Lardoux rappelle que les salles concernées sont les mêmes qui ont bénéficié du vote de l'ordonnance de 2017, présentée par le CNC sur les cartes illimitées. Il permet de mieux rémunérer les salles indépendantes dites « garanties », qui acceptent les formules illimitées. Il existait un dysfonctionnement depuis la création de ces formules illimitées, Pathé ou UGC, avec un double mécanisme de TSA, qui lésaient les salles indépendantes adhérentes à ces formules. Suite à l'adoption du texte, ces dernières ont vu augmenter leur recettes, d'environ 50 centimes par entrée, sur un volume parfois important d'entrées.

### **Isabelle Gibbal-Hardy / Grand Action présidente des CIP**

Remercie Xavier Lardoux et le CNC de cette victoire qui permet une plus juste rémunération sur un volume important d'entrées pour les salles parisiennes : 45% ou même 60% des entrées peuvent être générées par les cartes illimitées.

**Stéphane Libs** ajoute qu'en province autour de 35% des entrées est réalisé avec les cartes illimitées ; la recette sur les entrées de cartes a été augmentée de 30%. Il rappelle que l'ordonnance a été adoptée au tout dernier Conseil des Ministres, avant l'élection présidentielle de 2017.

**Gérard Carroz** Cinéma Rouge et Noir, St Julien en genevois, salle mono-écran 123 places, souhaite avoir un éclaircissement sur un paragraphe du rapport moral qui commence par « si d'aucuns programment un film... » (rapport moral p2). Il explique que le Cinéma Rouge et Noir correspond exactement à cette définition : une programmation active, Art et Essai et une très bonne animation du cinéma.

**Pascal Robin** explique le sens du paragraphe : le classement Art & Essai et les subventions reposent largement sur un indice automatique. Ajouter des critères à cet indice peut inciter des programmeurs à se contenter du minimum pour être classé et obtenir des aides parfois non exceptionnelles mais non négligeables. Les écrêtements uniformes tels qu'ils se produisent depuis trois ans seront moins durement vécus pour ces premières que pour des salles qui sont déjà au maximum des barèmes car elles développent beaucoup la qualité de leur programmation (indice automatique au maximum) et leurs animations (majorations au maximum). Elles ne peuvent pas progresser comme d'autres salles mais sont quand même contraintes par des écrêtements, sur des montants de subventions plus importants.

## Concurrence des circuits / Travaux dans le cadre de la FNCF

**Guillaume Bachy** du Cinéma du Palais à Créteil, met en avant les tensions concurrentielles d'accès aux films, d'accès aux copies pour nos films Art et Essai dans nos salles Art et Essai face à des circuits de plus en plus présents, prenants, étouffants.

Il demande si la voix du SCARE pourra être mieux entendue et plus forte, son action plus efficace sur ces questions avec la présence au bureau de la FNCF de la co-présidente du SCARE.

**Christine Beauchemin-Flot** précise que sa nomination au bureau de la Fédération est très récente mais que c'est bien cet objectif qu'elle poursuit. Elle fait part de la manière positive dont ses interventions sont accueillies par les autres membres du bureau, malgré des points de vue et des réalités très diverses.

**Stéphane Libs**, qui fait partie de la commission de réflexion de la FNCF, complète les propos. Si la question de la présence du SCARE au sein de la FNCF a pu se poser, le CA est convaincu qu'il est nécessaire d'en faire partie. Il constate que beaucoup de questions réunissent l'ensemble de l'exploitation quel que soit le type de salle et que l'écoute des autres membres est réelle.

Il cite l'exemple du vote sur la chronologie des médias et le fait que le SCARE a été le seul syndicat à voter contre pour montrer son mécontentement sur les films de la dérogation.

**Richard Patry, Président de la FNCF** confirme la satisfaction de la FNCF pour sa collaboration avec le SCARE et tous les autres syndicats. Il rappelle que l'unité de la Fédération est une force qui lui permet d'être entendue. La diversité étant une force du cinéma français, il affirme qu'il est capital qu'un syndicat aussi représentatif d'une forme d'exploitation qu'est l'Art et Essai ait sa place dans leurs instances. Il indique que les questions de programmation sont traitées au sein de la FNCF, même si les débats sont compliqués en raison des différents points de vue. Il donne en exemple une réunion avec Madame la Médiatrice pour discuter de façon très ouverte avec toutes les composantes de la Fédération sur ces questions de concurrence entre les salles qui doit être respectueuse, encadrée. Il confirme que les représentants du SCARE portent la voix de ses adhérents haut et fort.

### Questions sociales, restructuration des branches

**Catherine Cavalier du Cinématographe de Nantes**, interroge sur la restructuration des branches. Elle cite la fusion entre la production du film d'animation et la production audiovisuelle qui a été faite par le ministère du travail de manière un peu anticipée puisque les effectifs étaient supérieurs à 7 000 salariés. Elle souhaite que le SCARE puisse être investi de la question et souhaite savoir si des fusions peuvent avoir lieu en fonction des filières ou des branches de métiers. Elle craint une fusion horizontale avec des métiers tels que les parcs d'attraction.

**Agathe de Foucher, secrétaire générale de la FNCF, en charge des questions sociales** précise : depuis 4 ans le Ministère du travail a l'objectif de réduire le nombre de branches, notamment parce que beaucoup de branches réunissent un faible nombre de salariés. Une feuille de route a été définie il y a deux ans. Les branches avec un effectif inférieur à 8000 salariés doivent fusionner avec d'autres branches, jumelles ou proches, dans un délai imparti. L'exploitation cinématographique, qui compte environ 15 000 salariés, n'est pas dans ce premier volant. Il avait été annoncé une réduction du nombre de branches en France à 100 branches sachant qu'il en existe aujourd'hui environ 800. La réflexion peut être menée sous deux prismes différents, soit la logique de la filière : on appartient à la famille du cinéma et dans ce cas, on est sur une logique d'intégration verticale : les producteurs, les distributeurs, les exploitants et tous les métiers connexes, toute l'industrie technique. On peut approcher la question sous une logique de métiers c'est à dire s'interroger sur les métiers d'une salle de cinéma, quel est l'enjeu et quelles sont les compétences métiers. Il s'agit dans ce cas de se rapprocher de branches avec lesquelles on aurait des enjeux communs : accueillir le public produire, proposer une offre culturelle, une ouverture culturelle... On est dans ce cas sur une logique horizontale, donc de métier. Les choses ne sont pour l'instant pas arrêtées puisqu'elles relèvent notamment de la discussion paritaire. La question d'une branche ne se traite pas seulement au niveau d'une fédération patronale mais aussi en concertation avec les représentants des syndicats de salariés. Des discussions ont lieu avec différents secteurs, les théâtres par exemple, mais aussi les parcs de loisirs pour voir dans quelle mesure une pertinence pourrait être trouvée. Elle insiste sur deux enjeux importants au niveau de la Fédération : continuer, malgré la contrainte souhaitée par le Ministère du travail, à faire exister les spécificités nécessaires pour accompagner les salariés du secteur et donc vraiment avoir une capacité d'ajustement social propre à notre secteur. Le deuxième enjeu est de trouver un terrain de rapprochement pertinent, qu'il n'y ait pas de risque de conflits provoqués par un enjeu économique qui viendrait parasiter l'enjeu social dans les négociations avec d'autres partenaires et qui provoqueraient des sortes de dumping social du fait d'une tension politique qui peut exister à certains moments avec nos cousins de la production ou de la distribution. Il n'y a pas de solution idéale qui s'impose mais il est important d'avoir à l'esprit ces deux éléments fondamentaux. L'urgence annoncée dans le discours politique semble se stabiliser pour tirer des premiers bilans avant d'entamer une deuxième phase.

### Pass Culture

**Alain Foresto**, association Cinébleu, Lorgue et Flassans dans le Var, interroge sur les réserves exprimées par le SCARE sur le système du pass culture. Il se dit satisfait du système qu'il utilise depuis deux ans en lien avec la cité scolaire de Lorgue.

**Stéphane Libs** précise que le rapport moral fait référence au pass culture, national, mis en place par le gouvernement et non une offre locale. Il s'agit d'un chèque de 500€ donné aux jeunes de 18 ans, en

expérimentation sur 5 départements. Les cinémas des différentes régions qui ont bien voulu jouer le jeu de l'expérimentation, font des propositions sur une plateforme, qui peuvent être de l'événementiel, de l'accélération de trafic ou de la vente d'abonnements. Les retours d'information vers le Syndicat, mais aussi la FNCF et l'AFCAE se feront fin juin, pour en tirer des conclusions et prendre une décision la plus commune possible et la plus fédérale possible.

**Christine Beauchemin-Flot** exprime les réserves du SCARE sur le pass culture. Il représente une enveloppe budgétaire conséquente à une période où les budgets sont assez serrés. Elle rappelle les doutes exprimés sur le fait que cette initiative profite aux salles Art et Essai. L'expérimentation permettra de dégager quelques analyses pour infirmer ou confirmer les craintes.

### Classement Art&Essai, subventions et écrêtement

**Eric Raguet**, directeur de Cinébus et Président de l'Association Nationale des Cinémas Itinérants (ANCI) revient sur la question de l'écrêtement des subventions Art et Essai. Il aimerait savoir qui décide de l'écrêtement. Il souhaite savoir également si une possibilité de minimiser l'écrêtement à l'année N+1, compte tenu des décisions prises pour deux ans.

**Christine Beauchemin-Flot et Stéphane Libs** interrogent le CNC sur le montant de l'écrêtement, une interrogation partagée par l'ensemble des adhérents.

**Xavier Lardoux**, remercie chaleureusement Sophie-Justine Lieber la nouvelle présidente de la commission Art et Essai qui a mené aux côtés d'Angelique Delorme, vice-présidente de cette commission, l'ensemble de ces travaux depuis plusieurs mois avec beaucoup de rigueur et de pédagogie. Il répond que les calculs ne sont pas finalisés et rappelle que l'écrêtement n'est pas du ressort des commissions régionales mais du CNC, qui additionne les propositions des 5 grandes régions. Il précise qu'aujourd'hui le système Art et Essai a une partie automatique très forte alors que c'est une aide sélective par nature. Le résultat des travaux des commissions régionales depuis plusieurs années conduit à des sommes supérieures à l'enveloppe malgré l'augmentation de l'enveloppe globale. Un écrêtement sera opéré sur les propositions des commissions régionales, sur une enveloppe globale en hausse de 500 000 euros cette année, pour les 1, 2 et 3 écrans, c'est-à-dire 80% du parc dont les circuits itinérants. Il annonce la réception des subventions fin mai, avec des sommes supérieures pour la majorité des salles. Il rappelle que le montant de l'enveloppe Art & Essai a été porté à 16 Millions d'€ en 2018 et 16,5 Millions d'€ en 2019 comme le CNC s'y était engagé.

Par contre, la subvention 2019 sera exactement la même en 2020. Néanmoins, elle pourra être versée dès février ou mars 2020 puisque nous n'aurons pas à attendre le travail des commissions régionales. Il met en avant l'une des vertus du classement tous les deux ans : la visibilité en termes de montant de subvention connue à l'avance pour l'année suivante, mais aussi en termes de rapidité de versement pour pallier les problèmes de trésorerie fréquents des salles. Il souligne les efforts réalisés depuis trois ans pour verser les subventions en mai, alors qu'elles étaient auparavant versées en août ou en septembre. Elles le seront dorénavant en mai et une année sur deux en février-mars.

**Christine Beauchemin-Flot** forme le vœu qu'une autre vertu de ce système, désormais sur deux ans, puisse nous permette de réfléchir plus profondément sur les aspects automatiques évoqués pour rectifier et peaufiner l'aspect sélectif, qui est évidemment ce que nous défendons et ce que nous attendons de cette réforme de l'Art et Essai.

**Xavier Lardoux** acquiesce à cette proposition, **qu'il a également** évoquée à l'AG de l'AFCAE. Il faut profiter de l'absence de commissions de classement début 2020 pour que dès la rentrée de septembre on puisse réfléchir ensemble à des ajustements de l'indice et ainsi éviter cette question de l'écrêtement qui revient chaque année, pénible pour tous et qui met à mal le travail des commissions régionales. Il souligne leur bon fonctionnement et le travail très sérieux qui y est effectué, ce qui constitue un autre élément positif de la réforme de l'Art et Essai. Ce fonctionnement, en supprimant la commission nationale (intervenant désormais comme une commission d'appel) évite une lourdeur de travail. Cette dernière devait auparavant, ré-examiner les dossiers de l'ensemble des commissions régionales pendant 8 à 10 jours. La simplification

administrative et l'allègement de travail pour tous va permettre de profiter des mois qui viennent pour essayer d'ajuster et de finaliser enfin cette réforme de l'Art et Essai pour faire en sorte que le dispositif réponde davantage à sa vocation sélective qui est sa nature même.

**Stéphane Libs** indique que le SCARE est prêt et a déjà fait des propositions.

### Recrutement des projectionnistes // Formations

**Pascale Puig** directrice d'un cinéma Art et Essai recherche mono-écran de l'agglomération grenobloise, Mon Ciné à Saint Martin d'Hères, renouvelle la question posée la veille à l'AG de l'AFCAE concernant la formation au métier de projectionniste. Elle témoigne des problèmes de recrutement dans l'Isère et en Savoie, pour des salles Art et Essai, spécialement attachées à la qualité de la projection. Elle se demande si le métier est assez valorisé et rémunéré pour attirer des vocations.

**Stéphane Libs** pense que c'est un poste sur lequel beaucoup d'exploitants ont fait des économies. La question de la transformation du poste existe depuis l'arrivée du numérique et n'est pas nouvelle. Au-delà de la fabrication de DCP de contenus alternatifs, suivant la taille et la nature des entreprises, le poste est devenu de plus en plus multitâches, avec des formations autour de la sécurité, du bâtiment, de l'électricité ...

Pour **Pascale Puig**, la polyvalence de ces métiers peut se justifier mais trouver un personnel formé pour le cœur de la profession - assurer une bonne projection et une vraie gestion des copies - lui semble problématique.

**Elisabeth Deseuvre**, exploitante en Charente et Charente Maritime témoigne de son expérience. Elle a engagé plusieurs jeunes sous la forme d'un contrat de professionnalisation, en tant que techniciens de cinéma. Ils sont formés en interne dans son cinéma et peuvent avoir n'importe quel BAC. Elle emploie actuellement un jeune qu'elle a formé et qui a pu passer son CAP d'opérateur projectionniste qui existait encore il y a deux ans, en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une nécessité mais d'une validation. En tant qu'exploitante privée, elle pense que la polyvalence est importante.

**Jean-Serge Pennetier**, du cinéma Jean-Vigo à Gennevilliers s'inquiète des règles de sécurité et de sa responsabilité en tant que dirigeant d'un établissement indépendant recevant du public quand des tâches aussi différentes que la projection, la maintenance du bâtiment, la sécurité doivent être assurées par une seule et même personne présente sur le site, pas forcément formée pour cela. Il s'interroge sur une éventuelle obligation de la présence d'au moins deux employés dans une exploitation.

**Christine Beauchemin-Flot** précise que si la polyvalence est nécessaire dans les établissements, le SCARE ne prône pas pour autant de l'économie en termes de personnel au détriment de l'accueil et rappelle les formations existantes pour les ERP. La responsabilité revient au directeur de l'établissement de fournir des formations de ce type au personnel.

**Erwan Escoubet**, directeur du service juridique de la Fédération des Cinémas, rappelle que le règlement de sécurité date du 25 juin 1980 et prévoit les conditions de sécurité pour tous les établissements recevant du public dont les salles de spectacle et les salles de cinéma avec des dispositions spécifiques pour les agents s'occupant de la sécurité. Pour les salles de cinéma qui ont un effectif de moins de 1500 personnes, il suffit d'une seule personne ayant une simple formation incendie pour assurer la sécurité du cinéma et à partir de 1500 personnes, des formations spécifiques, qu'on appelle les SSIAP, sont nécessaires sauf si les pompiers ont estimé que votre salle pour des raisons particulières d'architecture, nécessitait des formations spécifiques. Si le CAP prévoyait une formation incendie en plus, ces dispositifs ont toujours fonctionné comme cela et actuellement il n'y a aucun problème pour former les personnels sur une formation incendie classique ou SSIAP quand c'est nécessaire, et c'est de la responsabilité effectivement de l'exploitant de la salle de cinéma.

**Agathe de Foucher** confirme, qu'en fonction de la configuration de la salle, un seul salarié peut suffire pour fermer un cinéma. Il est nécessaire de s'adapter si les portes et ouvertures sont trop nombreuses ou en

fonction du public réuni mais aucune règle n'existe sur la nécessité d'avoir au moins deux salariés présents dans un établissement.

Elle invite les exploitants intéressés par les formations, à solliciter la Fédération quand ils ne réussissent pas à prendre contact avec l'AFDAS, qui est là aussi pour accompagner les salles, pour identifier les formations qui sembleraient nécessaires de proposer aux collaborateurs. Il y a bien évidemment les formations incendie SSIAP, mais il existe aussi des formations techniques permettant de maintenir une qualité de projection, proposées par des organismes de formation, à durées variables. Les formations de l'INA proposent de former des experts de grande qualité, avec un budget en conséquence. D'autres organismes proposent des formations qui permettent de savoir proposer une bonne qualité de projection, certains se déplacent facilement. Elle rappelle que la disparition du CAP a été décidée par le Ministère de l'Éducation Nationale, dans une logique « pragmatique » en raison du nombre très faible de personnes qui présentaient le diplôme et des risques de failles au niveau de la qualité de la formation et de l'évaluation. Elle précise que la Fédération essaie d'identifier des formations communes à d'autres secteurs, comme le BAC Pro SN qui semble intéressant, formant des jeunes pouvant être recrutés dans des salles en contrat d'apprentissage, en alternance sur 2 ans. Ils ne font certes pas du tout de projection, mais savent ce qu'est un réseau, la climatisation et beaucoup de choses par rapport à la dimension technique globale. La FNCF va développer, si les organisations de salariés sont d'accord, un module qui complétera uniquement cette formation en projection. Elle explique qu'en termes de formation, la tendance n'est pas la spécialisation à outrance, la durée du travail s'allongeant à 40 ans / 45 ans, il s'agit plutôt d'avoir une formation qui ouvre plein de portes et s'il existe des spécificités de métier, il s'agit de créer des modules sur ces spécificités de métiers. La FNCF identifie en ce moment la formation généraliste qui donnerait plein de clés intéressantes pour les salles de cinéma et la deuxième étape est de compléter ces formations par un petit module très ciblé projection. Il reste à définir le degré d'exigence qui convienne à tous.

**Xavier Lardoux** précise à cette occasion que ces dépenses de formation sont éligibles au fond de soutien automatique des exploitants.

Il en profite pour saluer et remercier le SCARE et son équipe, et Béatrice Boursier en particulier, pour l'organisation du Tour de France Digital que le CNC mène avec le SCARE depuis le mois de mars. Deux étapes ont eu lieu à Bordeaux et à Lyon et le CNC sera avec le SCARE le 6 et le 7 juin à Marseille dans la région PACA et le 8 et le 9 juillet à Toulouse pour l'Occitanie. L'ensemble des régions sera couvert, d'ici 2020. Il remercie les exploitants de participer à ces ateliers de formations, et les agences qui travaillent avec le SCARE depuis déjà plusieurs années et font un travail remarquable. Il est très heureux d'accompagner financièrement le SCARE, avec presque 80 000€ de subvention du CNC pour l'exercice 2019 et précise qu'il s'agit d'une dépense extrêmement utile parce qu'elle permet justement de former les exploitants, les directeurs de salle que vous êtes ou vos équipes au marketing digital, qui n'est pas juste un effet de mode. L'objectif est de favoriser la venue d'un public plus jeune qui choisit d'aller au cinéma en regardant son téléphone ou internet, qu'il puisse repérer la salle, repérer les programmations à travers les réseaux sociaux, à travers les sites internet. Il indique que les formations qui sont dispensées sont de grande qualité.

**Vincent Florant**, directeur de la stratégie digitale et de l'innovation au CNC, se joint aux remerciements de Xavier au SCARE pour l'organisation de ce Tour de France digital. En complément, il ajoute, sur le sujet d'outil et d'innovation, qu'il est apparu pendant ce Tour de France digital qu'il y avait une vraie volonté de la part des salles de mettre cette innovation au service de leur fréquentation mais qu'elles avaient envie de le faire d'une façon qui leur ressemblait, d'abord, et ensuite qu'il y avait des freins à lever : il faut notamment que les outils soient très simple, que le coût soit abordable et qu'ils puissent faire gagner du temps avec des équipes, bien sûr souvent réduites. Il indique que le CNC a souhaité accompagner le développement de ce type d'outils, de plusieurs façons, comme depuis 2 ans déjà est accompagné le Sommet des Arcs sur le Hackathon, qui permet de faire une vraie rencontre entre des exploitants, des distributeurs et des jeunes développeurs qui inventent de nouvelles solutions. D'autre part, il annonce le lancement d'un appel à projets spécifique d'ici l'été pour créer de nouveaux outils, de nouvelles applications, qui vont permettre de gagner du temps sur des sujets tels que la communication ou la billetterie dématérialisée. Une commission va labéliser ces projets et les outils pourront être l'objet de mobilisation du fond de soutien.

**Stépane Libs annonce le résultat des élections pour le renouvellement des membres du CA du SCARE 2019-2020.** Sont élus : Frédérique Duperret, Martin Bidou, Christine Beauchemin-Flot, Pascal Robin et Maïla Doukouré

**Christine Beauchemin-Flot invite** invite Eric Marti, Directeur Général de ComScore, mais aussi partenaire du déjeuner qui a précédé l'AG, à venir présenter en image le bilan Art et Essai de l'année 2018.

**Eric Marti** rappelle que ces résultats s'appuient sur le baromètre hebdomadaire mis en place par ComScore pour le SCARE. Il permet de suivre spécifiquement l'activité des cinémas classés art et essai mais aussi les entrées des films recommandés dans les salles classées.

Le baromètre existe depuis 2015. En 2018 plus de 1086 cinémas classés art et essai ont communiqué des résultats hebdomadaires, qui ont ensuite été analysés par catégories : A, B, C, D, E. En 2018, la part de marché des cinémas classés art et essai s'élève à 28,1%, celle des films recommandés art et essai s'élève à 21,5%, dans la moyenne observée depuis 4 ans. Il indique que cette part de marché n'est pas égale au fil des mois, et qu'elle n'est pas corrélée aux mois forts ou faibles.

Une relative faiblesse de la fréquentation est constatée dans les cinémas classés art et essai sur la période estivale, entre juin à septembre, avec un décrochage par rapport à la fréquentation globale du marché. Le phénomène est moins marqué en 2018

Il existe toujours un effet d'amortissement sur l'art et essai par rapport au marché global mais il a les mêmes évolutions semaine après semaine. Il explique cela par le fait que le marché global s'est un peu ralenti pendant la période estivale en 2018. Il observe que, sans surprise comme tous les ans, les catégories D et E sont très fidèles aux évolutions du marché, les catégories A et C ont un comportement intermédiaire et la catégorie B a un comportement beaucoup moins sensible et une moins forte saisonnalité. Il remarque aussi que deux catégories ont marqué le pas par rapport à l'ensemble des cinémas art et essai. La catégorie C, pour la première fois depuis quatre ans est en dessous de 5% de part de marché. La catégorie E est, pour la première fois également, en-dessous des 7%.

Il soulève ensuite un point fort des salles classées : la répartition des entrées de la fréquentation par jour. Il y a un étalement plus harmonieux de la fréquentation dans les cinémas classés art et essai par rapport à la fréquentation globale. Il prend l'exemple du samedi et du dimanche qui représentent 41% du marché global. Les cinémas Art et Essai sont à 1 à 2 points en dessous donc moins sensibles et moins dépendants (surtout les catégories A et B) de cette concentration des entrées sur le week-end. Cela se ressent également sur les autres jours de la semaine notamment les jours dits faible, le jeudi et le lundi, qui le sont beaucoup moins dans les cinémas Art et Essai. Cette donnée a été présentée pour la première fois l'année dernière et confirme donc une première observation qu'il faudra suivre sur les prochaines années. Il observe ensuite que les films recommandés art et essai font entre 20 et 22% de la fréquentation globale, et 39% dans les cinémas art et essai. Cette première approche permet un travail plus fin : dans quelle mesure les salles classées engrangent plus d'entrées avec les films recommandés. Sur le top 100 des films recommandés art et essai, il montre que pour 91 d'entre eux, les cinémas art et essai ont une part de marché plus importante que leur part de marché moyenne et qu'elle est doublée pour la moitié d'entre eux. Il confirme donc qu'il y a une très forte affinité entre la classification des cinémas d'un côté et la recommandation des films de l'autre.

**Béatrice Boursier** remercie Eric Marti pour son intervention et pour la production hebdomadaire du baromètre. Elle précise que tous les éléments du bilan 2018 seront mis en ligne sur le site internet du SCARE. Elle remercie également Renaud Laville et François Aymé pour leur accueil dans la salle du 60ème lors des rencontres art et essai. Elle invite Fernando Goncalves et Ludovic Bouget de GB assurance, partenaires du déjeuner depuis trois ans, à présenter leur solution d'assurance pour les salles de cinéma.

**Fernando Goncalves** précise que leur solution est spécifique aux salles de cinéma, qu'elle inclue toutes les garanties et qu'elle s'adapte aussi bien aux mono-écrans qu'aux pluri-écrans. Il précise que cette année, une solution pour les cinémas itinérants et pour les projections en plein air a été développée. Cette solution permet de garantir le matériel de projection pendant la projection mais aussi pendant le transport.

**Stéphane Libs** invite Marion Deliquie de Box Office, partenaire du déjeuner depuis trois ans.

**Marion Deliquie** remercie le SCARE. Elle rappelle que Box Office travaille avec le SCARE dans le magazine Plus en monitorant les réseaux sociaux des salles du SCARE et en mettant en valeur les posts qui fonctionnent, pour essayer d'accompagner les salles dans leur évolution digitale.

La séance est levée à 16h40